Numéro 3 • mars 2022

Infos BAC

Bulletin d'informations du Bassin d'Alimentation
du Captage de Maulévrier-Sainte-Gertrude / Montmeiller

LE COMPOSTAGE DU FUMIER

- **Meilleure valorisation des effluents d'élevage :** remplacement des apports d'engrais chimiques au sol par des engrais naturels.
- **Principe :** il faut sortir le fumier des box, le conduire au champ, le mettre en andain. Ensuite, la composteuse vient retourner l'andain pour l'aérer et mettre en route le processus de compostage (augmentation de la température). On recommence le processus avec la composteuse 3 semaines/1 mois après.
- **Épandage :** le compost épandu est de 10-15 T/ha sur les cultures tous les deux ans en moyenne.
- **Plantes avec un cycle long :** betteraves, Maïs, Pommes de terre, Prairies (pâturées et fauchées).
- **Durée :** au bout d'1 mois, il est utilisable.
- **Avantages :** apport des éléments fertilisants au sol sous une forme plus dégradée.
  - Odeur plus naturelle, plus agréable et au moment de l'épandage il n'y a plus d'odeur.
  - Épandage possible sur prairies pâturées contrairement à un fumier frais où l'attente est plus longue.
  - Destruction des pathogènes d'un point de vue santé animale et évite l'apparition d'adventices sur les prairies.
  - Quantité d'effluents à épandre divisée par 2 : diminution du coût et compensation du coût du compostage.

Pour tous renseignements sur les actions évoquées dans cette infos BAC, n'hésitez-pas à prendre contact avec Julie DOMAINE, animatrice protection de la ressource en eau et Mélanie BROUTIN, animatrice en hydraulique douce.

Tél. : 02 32 84 00 35 - j.domaine@cauxseine.fr et m.broutin@cauxseine.fr

Caux Seine agglo

FIN DU DIAGNOSTIC AGRICOLE

Pour garantir la distribution d'une eau de qualité, l'ARS réalise des analyses d'eau aux captages plusieurs fois par an. Les analyses effectuées depuis 2014 mettent en évidence des contaminations à la turbidité et aux produits phytosanitaires.

Compte tenu de cette situation, Caux Seine agglo souhaite mettre en place une politique de protection de la ressource en eau sur ce territoire. Cette politique préventive de la collectivité s'inscrit dans une logique globale de préservation de la qualité de l'eau sur des captages qu'ils soient prioritaires ou non.

Afin d'améliorer la connaissance du fonctionnement hydrogéologique du secteur, Caux Seine agglo a lancé en 2012, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, une étude pour déterminer l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) de Maulévrier et les zones de vulnérabilité aux pollutions diffuses (étude Explor-e).

Caux Seine agglo a engagé une nouvelle étude en 2020 (étude GÉONORD), toujours avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Ce travail, en collaboration avec de nombreux exploitants agricoles du territoire de l'AAC, plusieurs élus communaux et quelques particuliers volontaires a permis de localiser de nombreux dysfonctionnements (érosion, ruissellement, bétoires...).

Ce diagnostic avait pour objectif de mieux caractériser l'activité agricole en place et d'identifier les pratiques et systèmes actuels, qu'ils soient plus ou moins favorables à la protection de la ressource. Dans un second temps, le Bureau d'études est chargé de co-construire, avec la profession agricole, un programme d'actions qui sera animé par la collectivité et qui doit permettre de répondre aux problématiques de pollutions.

L'ensemble de cette étude se compose de 3 phases :

PHASE 1 **Lancement de l'étude et travail préparatoire**		
Recensement et analyse des données existantes	Préparation des enquêtes et diagnostics	Sensibilisation des acteurs agricoles

PHASE 2 **Réalisation des enquêtes et diagnostics**	
Analyse des pratiques agricoles et de leur impact sur la ressource en eau	Restitution collective des diagnostics

PHASE 3 **Concertation et élaboration du programme d'actions**		
Proposition et hiérarchisation des mesures	Construction d'un tableau de bord de suivi	Présentation de la synthèse de l'étude aux acteurs concernés

La phase n°3 a permis de proposer et d'accueillir plusieurs exploitants agricoles volontaires dans des réunions de concertation et de co-construction, en fin d'année 2021 :

- **1ère RÉUNION :** 7 octobre 2021
  > restitution des diagnostics agricoles et idées d'actions
- **2ème RÉUNION :** 18 novembre 2021
  > atelier de co-construction du programme d'actions

Géonord a dressé le bilan de chacune de ses rencontres et a proposé une première version d'un programme d'actions qui doit désormais être validé par Caux Seine agglo et l'ensemble des membres du comité de pilotage (Agence de l'Eau Seine Normandie, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), Agence Régionale de Santé (ARS), ...).

Cette version validée vous sera présentée en réunion « publique » au Printemps.

Bilan qualité eau > **Engagement politique** > **Délimitation du BAC** > **Diagnostic agricole** > **Co-construction du programme d'actions** > **Validation du programme d'actions** > **Diffusion et mise en œuvre**

Turbidité +++
Phytosanitaires ++
Nitrate +

Étude EXPLOR-E
-2012-

Étude GEONORD
-2020-2022-

Chronologie des études

Pour plus de renseignements sur cette partie, n'hésitez-pas à contacter Julie DOMAINE, animatrice BAC à Caux Seine agglo, par téléphone au 02 32 84 00 35 ou par mail à : j.domaine@cauxseine.fr

PARTENARIAT SMBVs - Caux Seine agglo

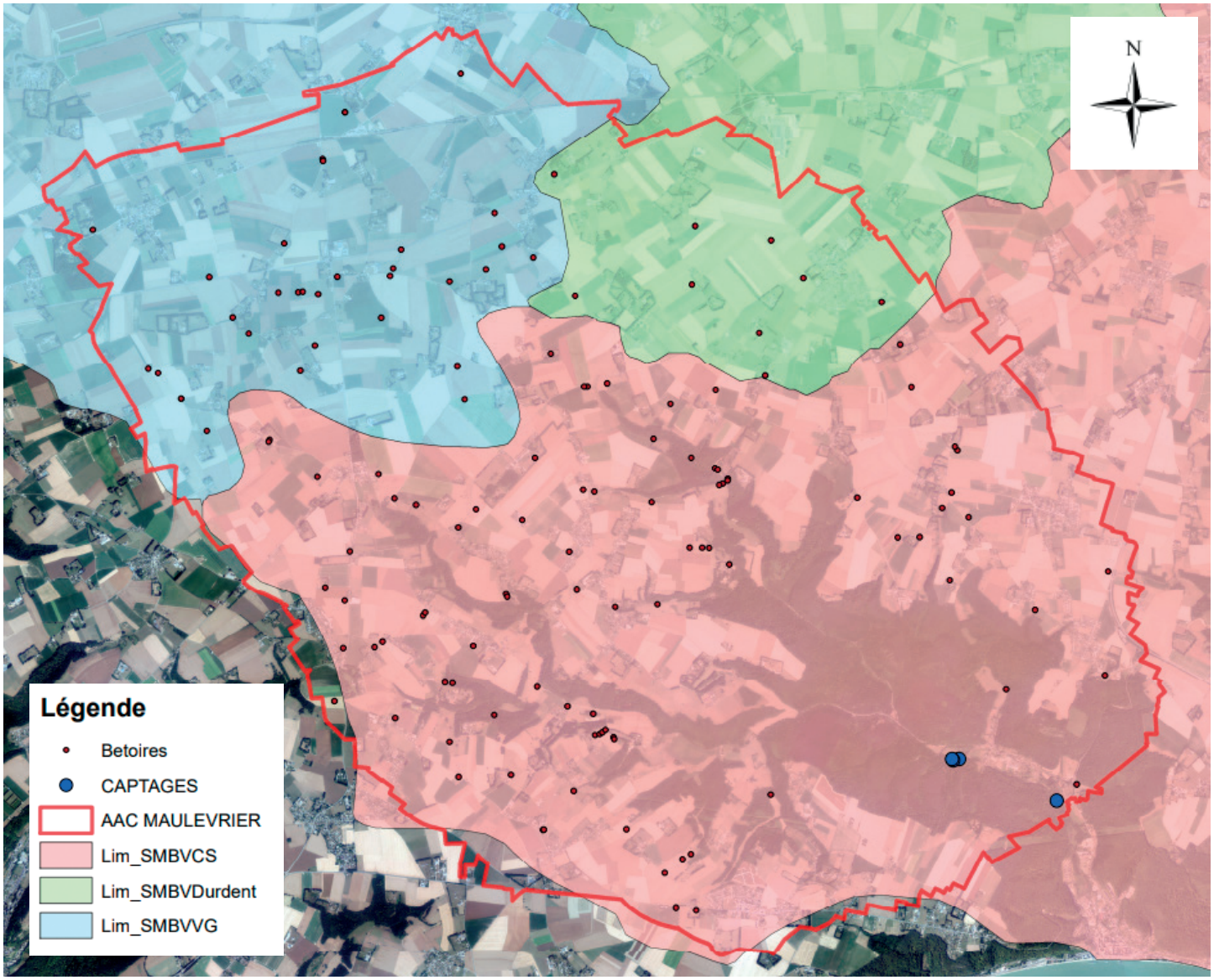

Sur le BAC de Maulévrier/Montmeiller, trois Syndicats Mixte de Bassins Versants (SMBVs) ont une partie de leur territoire :

- SMBV Caux Seine (rose) représente 65 % du BAC
- SMBV Valmont Ganzeville (bleu) représente 24 % du BAC
- SMBV de la Durdent (vert) représente 11 % du BAC

Pour éviter les doublons d'actions, un partenariat doit être établi entre Caux Seine agglo et ces SMBVs.

Une convention de partenariat a été signée avec le SMBV Caux Seine avec un financement des aménagements d'hydraulique douce à enjeux protection de la ressource sur la partie du territoire SMBV Caux Seine (rose).

Une convention de partenariat est en cours avec le SMBV Valmont Ganzeville où une étude Plan Aménagement d'Hydraulique Douce est en réalisation par le SMBV Valmont Ganzeville afin de déterminer les aménagements à réaliser sur cette partie du territoire BAC (bleu). Une fois l'étude PAHD terminée, un marché pour la réalisation des travaux d'hydraulique douce sera lancé par Caux Seine agglo avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

La dernière convention de partenariat avec le SMBV de la Durdent devra être abordée dans les mois à venir.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter Julie DOMAINE (animatrice BAC, par téléphone au 02 32 84 00 35 ou par mail à l'adresse suivante : j.domaine@cauxseine.fr) ou Mélanie BROUTIN (animatrice Hydraulique Douce, par téléphone au 02 32 84 00 35 ou par mail à l'adresse suivante : m.broutin@cauxseine.fr)

Caux Seine agglo

Présentation de la cellule protection de la ressource de Caux Seine agglo

Gaëtan DEGRUMELLE
Coordinateur protection de la ressource.
Animateur BAC d'Angerville-Bailleul / Saint-Maclou-la-Brière et de Norville
Tél. : 02.32.84.00.35
E-mail : g.degrumelle@cauxseine.fr

Mélanie BROUTIN
Animatrice hydraulique douce depuis le 1er décembre 2019.
Tél. : 02.32.84.00.35
E-mail : m.broutin@cauxseine.fr

Abdessamad EL KADIRI
Animateur BAC de Notre-Dame-de-Gravenchon et de Becquet-Gruchet depuis le 27 janvier 2020.
Tél. : 02.32.84.00.35
E-mail : a.elkadiri@cauxseine.fr

Julie DOMAINE
Animatrice BAC de Fauville-en-Caux et de Maulévrier / Montmeiller depuis le 8 janvier 2020.
Tél. : 02.32.84.00.35
E-mail : j.domaine@cauxseine.fr

Caux Seine agglo
Maison de l'intercommunalité
Allée du Catillon - BP 20062
76170 Lillebonne
Tél. : 02 32 84 40 40

Agence de l'eau — eau Seine Normandie — ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

LES AIDES DU MOMENT

RÉGION NORMANDIE

Aides régionales

- **Investissements agricoles pour une agriculture normande performante (y compris les matériels d'entretien des haies de type épareuse dotée d'un lamier à scie ou à couteaux, d'un sécateur, d'un groupe fauchage)**

  Appel à projets N°1 - 2022 : du 1er février au 31 mai 2022
  Appel à projets N°2 - 2022 : du 1er juin au 30 septembre 2022
  Appel à projets N°3 - 2022 : du 1er octobre 2022 au 31 janvier 2023 (à confirmer)

  https://www.normandie.fr/investissements-agricoles-pour-une-agriculture-normande-performante

- **Création, développement et promotion des circuits courts et des marchés locaux - Cofinancé par le FEADER**

  Appel à candidatures ouvert du 12 avril 2021 au 31 décembre 2022

  https://www.normandie.fr/creation-developpement-et-promotion-des-circuits-courts-et-des-marches-locaux-cofinance-par-le

- **Aide à la mise en place de systèmes agro-forestiers**

  Appel à projets N°2 2022 du 1er mars 2022 au 31 mai 2022
  Appel à projets N°3 2022 du 1er juin 2022 au 15 septembre 2022

  https://www.normandie.fr/aide-la-mise-en-place-de-systemes-agro-forestiers

- **Investissements pour la transformation à la ferme et la commercialisation en circuits courts**

  Appel à projets N°2 2022 du 1er avril 2022 au 30 juin 2022
  Appel à projets N°3 2022 du 1er juillet 2022 au 30 septembre 2022
  Appel à projets N°4 2022 du 1er octobre 2022 au 31 décembre 2022

  https://www.normandie.fr/investissements-pour-la-transformation-la-ferme-et-la-commercialisation-en-circuits-courts

> Vous pouvez également consulter les autres aides proposées par la région via le lien suivant :

https://www.normandie.fr/aides-regionales?search_api_fulltext=&field_type_beneficiaires%5B57%5D=57&field_theme_principal%5B70%5D=70&field_themes%5B70%5D=70&page=%2C0

76 SEINE-MARITIME · LE DÉPARTEMENT ·

Aides départementales

- **Soutien aux petits investissements matériels dans les élevages**
- **Soutien aux petits investissements matériels pour la transformation et la commercialisation des produits fermiers**
- **Soutien aux petits investissements matériels en maraîchage, arboriculture et horticulture**
- **Soutien aux petits investissements matériels à vocation sanitaire**
- **Aide aux travaux de plantation et restauration de haies bocagères/de talus (hors clos-masure)**

> Plus d'informations via le lien suivant :

https://www.seinemaritime.fr/docs/Guide%20des%20aides%20agricoles.pdf

Brochure valorisation des haies

https://www.seine-maritime.gouv.fr/content/download/48527/314714/file/Tryptique_valorisation_haies_V7.pdf

Pour toutes questions concernant les aides décrites ci-dessus ou pour obtenir les documents nécessaires pour répondre aux appels à projets, n'hésitez pas à contacter l'un des animateurs de la cellule protection de la ressource de Caux Seine agglo.